



BUREAU

Publié le : 16/05/2025

Séance du Mercredi 7 Mai 2025

Membres du Bureau en exercice : 33

Le Bureau, convoqué le 30 avril 2025, s'est réuni salle Robert SCHWINT à La City - 4 rue Gabriel Plançon à Besançon, sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU, 1er Vice-Président (jusqu'à la question n° 21 incluse), puis de Mme Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole (à compter de la question n° 22).

Ordre de passage des rapports : 7, 8, 9, 10, 1, 2, 3, 4, 5, 6, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38

La séance est ouverte à 18h15 et levée à 20h28

Etaient présents : Mme Catherine BARTHELET (à compter de la question n° 10), M. Gabriel BAULIEU, M. Nicolas BODIN (à compter de la question n° 5), M. Sébastien COUDRY, Mme Marie ETEVENARD (jusqu'à la question n° 21 incluse), Mme Lorine GAGLILOLO, M. Yves GUYEN (à compter de la question n° 10), M. Denis JACQUIN, M. Christophe LIME, M. Yves MAURICE, M. Jean-Paul MICHAUD, M. Anthony NAPPEZ, M. Gilles ORY, Mme Françoise PRESSE, M. Pascal ROUTHIER, M. Nathan SOURISSEAU, M. Fabrice TAILLARD, Mme Anne VIGNOT (à compter de la question n° 22), M. Benoit VUILLEMIN (à compter de la question n° 17), Mme Marie ZEHAF

Etaient absents : Mme Frédérique BAEHR, Mme Marie-Jeanne BERNABEU, M. René BLAISON, M. François BOUSSO, M. Marcel FELT, M. Gilbert GAVIGNET, M. Olivier GRIMAITRE, M. Daniel HUOT, M. Frank LAIDIE, M. Aurélien LAROPPE, M. Christian MAGNIN-FEYSOT, M. Franck RACLOT, M. André TERZO

Secrétaire de séance : M. Nathan SOURISSEAU

Procurations de vote : Mme Frédérique BAEHR donne pouvoir à Mme Marie ZEHAF, M. François BOUSSO donne pouvoir à Mme Lorine GAGLILOLO, M. Marcel FELT donne pouvoir à M. Yves GUYEN (à compter de la question n° 10), M. André TERZO donne pouvoir à M. Christophe LIME

Délibération n°2025/2025.00127

Rapport n°5 - Fonds Manifestations Sportives - Attribution de subventions - Première répartition 2025

Fonds Manifestations Sportives - Attribution de subventions - Première répartition 2025

Rapporteur : M. Gilles ORY, Vice-Président

	Date	Avis
Commission n°7	18/04/2024	Favorable

Inscription budgétaire	
BP 2025 et PPIF 2025-2029 « manifestations/actions sportives »	Montant du BP 2025 : 107 500 € Montant de l'opération : 44 500 €

Résumé :

Ce rapport porte sur l'attribution de subventions dans le cadre du fonds d'aide « manifestations sportives ».

Il est proposé d'accorder pour différentes manifestations se déroulant au 1^{er} semestre 2025 des subventions pour un montant total de 44 500 €.

Les critères d'éligibilité du fonds d'aide « manifestations » permettent de prendre en compte :

- les événements autour des sports de nature et ceux concourant à valoriser et à animer Grand Besançon Métropole,
- les projets comportant un intérêt pour l'animation d'un secteur ou d'un quartier,
- et les manifestations ouvertes à tous.

Pour les événements se déroulant au cours du 1^{er} semestre 2025, il est proposé d'accorder au titre du fonds « manifestations » 11 subventions pour un montant total de 44 500 € :

- 10 000 € à Ville de Besançon pour Vital été,
- 2 000 € à Football Club Montfaucon pour le Trail de Montfaucon,
- 500 € à Association des Parents d'élèves de Mamirolle, Le Gratteris, La Chevillotte pour le Carnavatrail (1^{ère} édition),
- 4 000 € à Centre Omnisports Pierre Croppet pour le Raid Handi Forts,
- 7 000 € à ASTB pour l'organisation de la 21^e édition du Trail des Forts,
- 500 € à AC 2000 pour l'organisation du VTT de la Dame Blanche,
- 1 000 € à ASPTT Besançon pour l'organisation des Rives du Doubs,
- 1 500 € à la Flèche Bisontine pour l'organisation d'une épreuve cyclo-sportive du même nom,
- 6 000 € à Besançon Triathlon pour l'organisation du Triathlon Vauban,
- 10 000 € à Besançon BMX pour l'organisation d'un Trophée de France,
- 2 000 € à Soleil Brille pour tout le monde pour l'organisation d'un championnat de France de para-escalade.

Le tableau récapitulatif des demandes de subvention figure en annexe.

Rappel du soutien financier GBM

	2022	2023	2024	2025
Ville de Besançon – Vital été	10 000	10 000	10 000	10 000
Football Club de Montfaucon	1 000	1 000	1 000	2 000
Association Parents d'élèves	0	0	0	500
COPC	4 000	4 000	4 000	4 000
ASTB	6 000	8 000	8 000	7 000
AC 2000	1 000	1 000	1 000	500
ASPTT	1 000	1 000	1 000	1 000
Flèche Bisontine	0	0	1 500	1 500
Besançon Triathlon	6 000	6 000	6 000	6 000
Besançon BMX	0	0	0	10 000
Soleil Brille	2 000	0	0	2 000

A l'unanimité, le Bureau attribue :

11 subventions d'un montant total de 44 500 €, dans le cadre du fonds d'aide « manifestations sportives » pour le premier semestre 2025 réparties comme suit:

- 10 000 € à Ville de Besançon pour Vital été,
- 2 000 € à Football Club de Montfaucon pour le Trail de Montfaucon,
- 500 € à Association des Parents d'élèves de Mamirolle, Le Gratteris, La Chevillotte pour le Carnavatrail,
- 4 000 € à Centre Omnisports Pierre Croppet pour le Raid Handi Forts,
- 7 000 € à ASTB pour le Trail des Forts,
- 500 € à AC2000 pour VTT de la Dame Blanche,
- 1 000 € à ASPTT Besançon pour les Rives du Doubs,
- 1 500 € à la Flèche Bisontine pour la Flèche Bisontine,
- 6 000 € à Besançon Triathlon pour le Triathlon Vauban,
- 10 000 € à Besançon BMX pour l'organisation d'un Trophée de France,
- 2 000 € à Soleil Brille pour tout le monde pour l'organisation d'un championnat de France de para-escalade.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 22

Contre : 0

Abstention* : 0

Conseiller intéressé : 0

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

Le Secrétaire de séance,



Nathan SOURISSEAU
Conseiller Communautaire Délégué

Pour extrait conforme,
La Présidente,



Anne VIGNOT
Maire de Besançon

Demandeur	Projet	Lieu	Date	Lien compétences/actions GBM	Budget	Participants/Bénévoles	Subvention 2024	Proposition Subvention 2025
ASPTT Besançon	Rives du Doubs	Besançon	23 mars	En lien avec le sport de nature que souhaite mettre en avant GBM. Contribue à l'animation du secteur	11 000 €	1 000 / 80	1 000 €	1 000 €
Soleil Brille Pour Tout le Monde	Championnat de France de Para escalade	Besançon	23 mars	Contribue au rayonnement du territoire	40 000 €	80 / 30	-	2 000 €
Parents d'élèves de Mamirolle	Carnavatrail	Mamirolle	29 mars	En lien avec le sport de nature que souhaite mettre en avant GBM. Contribue à l'animation du secteur	5 000 €	300 / 40	-	500 €
AC 2000	VTT de la Dame Blanche	Chatillon	6 avril	En lien avec le sport de nature que souhaite mettre en avant GBM. Contribue à l'animation du secteur	18 000 €	500/ 100	1 000 €	500 €
Flèche Bisontine	Flèche Bisontine	Besançon et communes de GBM	28 avril	En lien avec le sport de nature que souhaite mettre en avant GBM. Contribue à l'animation du secteur	60 000 €	1 200 / 150	1 500 €	1 500 €
Football Club Montfaucon	Trail de Montfaucon	Montfaucon	1 ^{er} mai	En lien avec le sport de nature que souhaite mettre en avant GBM. Contribue à l'animation du secteur	25 000 €	2000 / 150	1 000 €	2 000 €
ASTB	Trail des Forts	Besançon et communes de GBM	10 et 11 mai	En lien avec le sport de nature que souhaite mettre en avant GBM. Contribue au rayonnement du territoire	280 000 €	7 500 / 550	8 000 €	7 000 €

Centre Omnisports Pierre Croppet	Raid Handi Fort	Besançon et communes de GBM	24 et 25 mai	En lien avec le sport de nature que souhaite mettre en avant GBM. Contribue au rayonnement du territoire	100 000 €	350 / 100	4 000 €	4 000 €
Besançon Triathlon	Triathlon Vauban (coupe du monde de para-triathlon)	Osselle	14 et 15 juin	En lien avec le sport de nature que souhaite mettre en avant GBM. Contribue au rayonnement du territoire	50 000 €	600 / 100	6 000 €	6 000 €
Besançon BMX	Trophée de France	Besançon	28-29 juin	En lien avec le sport de nature que souhaite mettre en avant GBM. Contribue au rayonnement du territoire	120 000 €	1 000 / 100	-	10 000 €
Ville de Besançon	Vital été	Besançon – Multi sites	Juillet et août	Programme d'activités sportives et culturelles profitant à un large public grand bisontin sur la période estivale	215 000 €	20 000 / 50 (animateurs encadrants)	10 000 €	10 000 €